

MINISTERE DE L'EDUCATION

REPUBLIQUE DUMALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

PREMIER FORUM NATIONAL SUR
L'EDUCATION NON FORMELLE AU MALI

Le Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation (FNAA)

COMMUNICATION PRESENTEE PAR :
TRA BI BOLATI ERNEST
(Côte-d'Ivoire)

Bamako, du 29 octobre au 1 novembre 2001
au Palais des Congrès de Bamako,

PRESENTATION DU FONDS NATIONAL D'APPUI A L'ALPHABETISATION (FNAA)

Présenté par monsieur TRA BI BOLATI ERNEST
Coordonnateur

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur d'alphabétisation et de l'éducation de base des adultes est caractérisé en Côte d'Ivoire par les points suivants :

- un fort taux d'alphabétisme malgré des investissements remarquables dans le secteur formel de l'éducation/formation : le taux moyen d'analphabétisme est 52 % dont 70 % chez la femme en milieu rural et des écarts très importants par rapport à cette moyenne dans certaines localités.
- L'absence d'appui extérieur pour le financement du secteur ;
- L'absence de coordination des actions entre les ministères intéressés par les actions d'alphabétisation (santé, agriculture, communication, protection de l'environnement, promotion de la femme et de l'enfance, culture) ;
- L'absence de transparence dans les actions mises en œuvre ;
- L'absence d'un organe approprié pour le financement des activités (système de gestion intégré des finances)

Le gouvernement pour entreprendre des actions vigoureuses face à ce tableau organise en 1998 un séminaire national sur « POLITIQUE ET STRATEGIE D'ALPHABETISATION » qui aboutit à 3 résolutions importantes :

- La création d'un Comité National d'Alphabétisation (CNAL) regroupant tous les ministères intéressés par les actions d'alphabétisation et les représentants de la société civile. Le CNAL apparaît désormais comme un espace de concertation. Avec le CNAL tous les ministères et toutes les ONG interviennent désormais pour la conception de la politique nationale et la régulation du secteur.
- La séparation des rôles entre l'administration chargée désormais des actions de régulation, de suivi et évaluation

et la société civile chargée de la mise en œuvre des actions sur le terrain ;

- Le choix d'un certain nombre de stratégies pour une alphabétisation en mesure de lutter contre la pauvreté en milieu rural.

Le document de ce séminaire fut envoyé à la Banque Mondiale et une négociation fut rapidement engagée entre la Banque et la Côte d'Ivoire. A la suite de ces négociations les conclusions suivantes furent arrêtées :

- La création d'un fonds autonome spécifique à l'alphabétisation ;
- L'exécution d'un projet pilote d'alphabétisation pour tester toutes les innovations envisagées lors de l'évaluation de la demande.

II- STATUT, MISSION ET ORGANISATION DU FNAA

Le FNAA a été créé par décret en date du 4 juin 1999, avec la dénomination Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation (FNAA).

Le FNAA est l'agence de financement et d'exécution du programme du gouvernement en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes .

Les missions du FNAA sont les suivantes :

- Mobilisation de toutes les ressources concernant le secteur ;
- Financement et exécution du programme gouvernemental en matière d'alphabétisation et d'éducation de base des adultes ;
- Election des sous-projets à financer dans un esprit d'équité, d'impartialité et de transparence ;
- Vérification et certification de l'utilisation des fonds ;
- Gestion des comptes des projets mis en oeuvre ;
- Diffusion du manuel de procédures administratives et financières ;
- Diffusion des innovations et des leçons apprises lors de l'exécution du programme.

Le FNAA est une structure financièrement autonome avec un siège opérationnel et une équipe de douze personnes dont quatre cadres . Il comprend les organes suivants :

- 1- **Le Comité de Gestion** : organe de gestion et d'administration du Fonds, le Comité de gestion comprend les représentants des différents ministères intéressés par l'alphabétisation, les représentants des ONG, les représentants des organisations féminines ainsi que les représentants des bénéficiaires. Il se réunit 6

- fois dans l'année en sessions ordinaires. Il peut se réunir aussi en sessions extraordinaires
- 2- **La Direction Technique du fonds** : elle est dirigée par un coordonnateur qui est aussi administrateur délégué du Fonds. Elle comprend trois services :
- **l'Agence Comptable** chargée en particulier de la gestion des ressources et de l'octroi des subventions aux ONG à l'aide d'un système de gestion multiprojets et multidevises. Le système de gestion comptable est assisté par ordinateur et génère toutes les informations financières à partir de la saisie des contrats. Cette agence est dirigée par un spécialiste nommé par le ministère de l'Economie et des Finances ;
 - **le Service Accompagnement Technique** des opérateurs chargé de la coordination du renforcement des capacités des opérateurs en liaison avec le Service Autonome d'Alphabétisation ;
 - **le Service Suivi-évaluation** chargé de la coordination des actions de suivi et évaluation en liaison avec le Service Autonome d'Alphabétisation.
- 3- **Un Comité d'Analyse Technique** et de sélection des requêtes des opérateurs siège au FNAA. Pour une question de transparence et d'équité ce Comité comprend les représentants de l'Etat , ceux de la société civile et un consultant indépendant spécialiste en alphabétisation. La seule vocation du Comité est la sélection des requêtes sur la base des textes connus de tous et en présence de l'opérateur concerné qui bénéficie d'ailleurs d'un droit de recours.

Parallèlement à ces organes, il existe des intervenants extérieurs recrutés par le Fonds pour un meilleur contrôle de qualité financière :

- 1- **Cinq vérificateurs indépendants** sont recrutés pour la vérification des données financières fournies par les opérateurs.
- 2- **Un cabinet privé** est recruté pour l'audit annuel de toute la comptabilité du Fonds.

II- PERSPECTIVES

Au niveau du Fonds il est envisagé la création de structures déconcentrées dans chaque antenne régionale d'alphabétisation en vue de faciliter les opérations de paiement et de contrôle de l'utilisation des ressources affectées.

III- STRATEGIE DE MOBILISATION ET DE GESTION DES RESSOURCES

Les ressources de l'alphabétisation proviennent de trois sources : le trésor public, les prêts ou subventions des bailleurs à l'Etat, les contributions des organismes privés ou des ONG.

Concernant les deux premiers types de financement le décret portant création du FNAA prévoit le transfert des lignes de crédits du budget national aux comptes du FNAA. Par cette disposition, l'approche programme est privilégiée.

Concernant les autres financement direct au FNAA ils se feront à travers la stratégie de communication du FNAA et de la qualité des acquis de la nouvelle stratégie d'alphabétisation.

IV- RAPPORTS AVEC LES AUTRES STRUCTURES DE L'EDUCATION NON FORMELLE

Le FNAA tient des relations privilégiées avec l'université de COCODY grâce à l'ILA et d'autres instituts de recherches économiques et sociales. Ces structures font partie d'un réseau d'organismes d'accompagnement auxquels il est fait appel en cas de besoin.

ESPACE PARTENARIAL



DEUX APPROCHES OBSERVEES

Approche1: approche administrative avec création d'un cadre de concertation sans avis préalable des acteurs

Approche2: organisation de larges concertations avec les acteurs eux-mêmes organisés et convenablement représentés

DES APPELLATIONS DIFFERENTES MAIS LES MEMES FONCTIONS AVEC COHABITATION AVEC CNEA

RCI:Comité National d'Alphabétisation(CNAL) présidé par le Premier Ministre

Burkina:Sous-comité de pilotage du programme d'éducation non formelle

Mali:Conseil d'orientation du CNR-ENF

Niger:Conseil National de l'éducation(CNE)

Sénégal:Comité National de Concertation et d'Appui Technique(CNCAT)

2001

Premier forum national sur l'Education non formelle au Mali. Le Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation (FNAA)

Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation (FNAA)

Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation (FNAA)

<http://archives.au.int/handle/123456789/1541>

Downloaded from African Union Common Repository